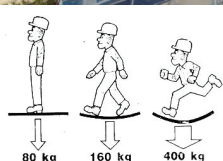
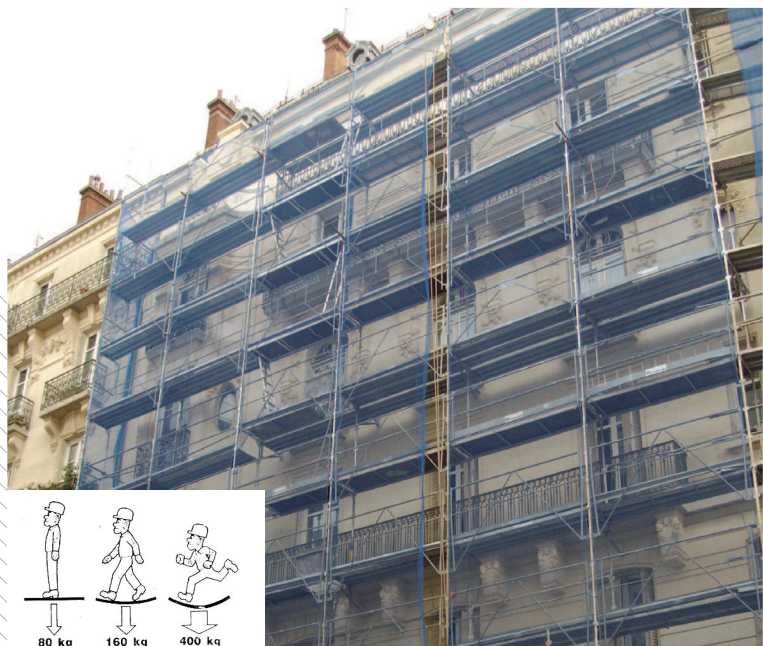


## ▶ TRAVAIL EN HAUTEUR

# MONTER, DÉMONTER, UTILISER CORRECTEMENT ET EN SÉCURITÉ UN ÉCHAFAUDAGE FIXE

Art. R. 4323-69 : les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées [...]



## OBJECTIFS

- ✓ Être capable d'analyser les risques de chute de hauteur selon le lieu d'intervention.
- ✓ Être capable d'utiliser correctement les EPI contre les chutes de hauteur, pour travailler en sécurité lors du montage et démontage des échafaudages.
- ✓ Avoir acquis les connaissances, règles et principes de construction d'un échafaudage fixe, conformément au décret 2008-244 et à la Recommandation R408.
- ✓ Être capable de lire le plan de montage, connaître la terminologie d'un échafaudage fixe et respecter les règles de sécurité.

## CONNAISSANCES ACQUISES

- ✓ Sensibilisation aux risques de chute et savoir analyser efficacement les situations de travail en hauteur.
- ✓ Connaître la réglementation applicable régissant les travaux en hauteur et les échafaudages.
- ✓ Monter, démonter, utiliser correctement et en sécurité un échafaudage fixe.
- ✓ Savoir utiliser ses EPI dans les échafaudages.
- ✓ Connaître, comprendre les documents exigibles et la terminologie des échafaudages fixes.
- ✓ Savoir utiliser un échafaudage en toute sécurité.



Durée de base : 1,5 jours.  
Nombre maxi de stagiaires : 8.  
Déroulement : théorie et pratique.  
Population concernée : salariés intervenant en hauteur.  
Un support sera remis à chaque participant.